



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Loyers 2005 et 2006-Demande de remise gracieuse

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080059

DIRECTION DES FINANCES

Loyers 2005 et 2006-Demande de remise gracieuse

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort a loué par convention et à compter du 22 août 2005 les locaux dénommés « Pavillon n° 3 du Pré Leroy » sis rue du Pré Leroy à des fins d'installation d'un atelier de création artistique de peinture. L'objectif était à terme de pouvoir également assurer des cours à destination des enfants et notamment ceux pouvant souffrir d'un handicap physique ou mental.

Cette location se faisait moyennant le paiement d'un loyer fixé à la somme de 230,00 € par mois et le paiement des charges d'énergie – fluide. Des titres ont été émis en 2005 pour 996,67 euros et en 2006 pour 382,02 euros. Le montant des loyers dus à ce jour s'élève donc à 1 378,69 euros.

Le locataire a résilié la convention le 22 février 2006.

Il s'avère en effet que les conditions d'occupation des locaux, notamment les problèmes de chauffage rencontrés et la présence d'une population marginale à risque fréquentant le Parc du Pré Leroy et les alentours des locaux à cette époque, n'ont pas permis au preneur d'accueillir correctement des enfants handicapés et d'y exercer convenablement une quelconque activité artistique.

De ce fait, le projet n'a pas pu être mené à bien.

Dans ces conditions, afin de tenir compte des désagréments subis par le locataire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse pour la somme de 689,34 euros, soit la moitié du montant des loyers dus,

S'agissant de titres émis sur exercices antérieurs, cette opération se traduira comptablement par l'émission d'un mandat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder une remise gracieuse pour un montant de 689,34 euros constituant la moitié des loyers dus, en 2005 et 2006, par le locataire,

- de procéder en conséquence aux écritures comptables sur l'exercice 2008.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE